

meilleur des mondes. Que la mémoire est donc une chose merveilleuse. Je me souviens qu'en 1973 nous avons eu un échange véhément à la Chambre et je lui ai alors dit que s'il n'intervenait pas sans délai il allait complètement détruire la viabilité de ce service essentiel au Canada. Avec son sourire il nous a dit: «Tout va bien aux Postes; nous sommes de plus en plus maîtres de la situation».

● (1440)

A ce moment même, le premier ministre (M. Trudeau), que l'on a ressuscité dernièrement, a dit, assez fort pour que tous puissent l'entendre: «Tout le monde sait que notre service postal est minable». Donc, même déjà en 1973, le gouvernement savait qu'il existait de véritables problèmes au ministère des Postes. On dit que l'imitation est la plus grande des flatteries. Alors que j'écoutais le ministre des Postes (M. Ouellet) aujourd'hui, j'ai eu l'impression d'entendre les discours que j'ai prononcés pendant des années, presque avec les mêmes expressions et les mêmes mots.

Je vois mon honorable ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en face de moi. C'est ce qui arrive à ceux d'entre nous qui sont à la Chambre depuis très longtemps. Nous en arrivons à nous dire:

[Français]

Plus ça change, plus c'est la même chose.

[Traduction]

Mon honorable ami est devenu très conservateur ces dernières années.

M. Knowles: Règlement!

M. Dinsdale: Je me souviens de l'époque où le député était tout feu tout flamme, lorsqu'il s'agissait de questions comme la clôture, par exemple. Mais depuis qu'il a été promu membre du Conseil privé, il est devenu un véritable défenseur de l'élitisme. C'est peut-être ce qui arrive à ceux d'entre nous qui sont à la Chambre depuis longtemps.

M. Knowles: Qu'est-ce que cela a à voir avec les Postes?

M. Dinsdale: Le député de Winnipeg-Nord-Centre me demande ce que mes propos ont à voir avec les Postes. Le ministère des Postes est un des services gouvernementaux les plus importants. Nous avons tous été consternés de le voir se dégrader, malgré les recommandations de la série de rapports que le gouvernement a commandités pour faire le point sur la situation. C'est là un autre exemple de la dégénérescence générale des affaires publiques que l'on a pu voir au cours des 12 dernières années, et que je tâcherai aujourd'hui de démontrer.

J'ai toujours été renversé de constater qu'en dépit des protestations véhémentes des députés et du public les ministres des Postes refusaient d'agir. Je sais que ce n'était qu'un aspect de la dégradation générale de notre économie qui a commencé il y a 12 ans et au cours de laquelle nous avons vu la situation économique et fiscale d'un pays où abondent les richesses humaines et naturelles dégénérer au point critique, affichant

Société canadienne des postes—Loi

des déficits de l'ordre de 14 milliards de dollars, un taux de chômage de 8 p. 100 et un taux d'inflation sans précédent.

C'est caractéristique et telle est ma réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Voilà pourquoi nous devrions nous inquiéter de ce qui se passe aux Postes et à la Chambre quand nous voyons l'absence de consensus et de collaboration, l'affaiblissement de la bonne volonté, élément essentiel à la bonne marche du Parlement. Je suis certain que le député de Winnipeg-Nord-Centre sera un des premiers à admettre que cela correspond bien à la réalité.

Je voudrais maintenant parler du projet de loi lui-même. Non seulement le ministre pour faire son exposé a copié mes discours, mais le projet de loi s'en tient assez bien aux recommandations qui ont été faites à la Chambre depuis près d'une dizaine d'années maintenant. En 1978, le gouvernement libéral a présenté le bill C-27 projetant de créer une société de la Couronne. Le projet d'aujourd'hui n'a aucune ressemblance avec ce dernier et, pourtant, à peine deux ans se sont écoulés. Le bill a été déposé la première fois le 11 décembre 1978.

Permettez que j'en cite un extrait pour montrer quel était l'objectif alors poursuivi. On voyait bien que le gouvernement libéral était toujours disposé à provoquer l'affrontement dans les Postes. Voici le titre exact du bill C-27:

Loi constituant la Société des postes, confirmant certains décrets et modifiant la loi sur les postes et d'autres lois connexes.

C'était loin de ce qu'on proposait depuis des années, à savoir la création d'une société de la Couronne totalement distincte du ministère des Postes alors existant, société qui serait une réponse réaliste aux relations ouvrières-patronales difficiles qui, sous la gouverne de différents ministres, avaient pratiquement dégénéré en désobéissance civile en 1978. Le président du Syndicat des postiers du Canada a été emprisonné pour avoir défié le gouvernement libéral au pouvoir.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui a été mis à l'étude sous le bref régime progressiste-conservateur. L'honorable représentant de Papineau a eu l'amabilité de remercier les dirigeants des syndicats que je connais fort bien et avec qui j'ai entretenu des relations très cordiales au cours des années, le sous-ministre des Postes, M. Corkery, des représentants du Congrès du travail du Canada ainsi que d'autres personnes qui ont contribué de façon essentielle à ce projet de loi, mais il n'a pas mentionné ce qu'il doit à l'opposition officielle.

M. Ouellet: J'ai également remercié M. Fraser.

M. Dinsdale: Vous avez remercié le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), mais vous ne m'avez pas remercié de mes discours, si bien que je vais vous en resservir quelques-uns aujourd'hui. Le bill C-42 constitue exactement ce que nous recommandions:

Une loi constituant la Société canadienne des Postes, abrogeant la loi sur les Postes...